

RCS : MEAUX  
Code greffe : 7701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 01709  
Numéro SIREN : 518 107 024  
Nom ou dénomination : 2CPV-ADF Service

Ce dépôt a été enregistré le 23/04/2024 sous le numéro de dépôt 5319

5319

Liasse 23 IS RN

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2023

Designation de l'entreprise : 2CPV-ADF Service		1   2				
Adresse de l'entreprise : 30 Rue de l'Orgeval 77120 COULOMMIERS		Durée de l'exercice précédent : 1   2				
Numéro SIRET : 5   1   8   1   0   7   0   2   4   0   0   0   2   9		Néant <input type="checkbox"/>				
		Exercice N clos le : 3   1   1   2   2   0   2   2				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
DOCUENTATION INCORPORELLE	Frais d'établissement *	AB	AC			
	Frais de développement *	CX	CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	500		
	Fonds commercial (1)	AH	AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	Terrains	AN	AO			
	Constructions	AP	AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	3 164		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	28 583	3 684	
Immobilisations en cours	AV	AW				
Avances et acomptes	AX	AY				
DOCUENTATION FINANCIERE	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
	Autres participations	CU	CV	137		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC			
	Autres titres immobilisés	BD	BE			
	Prêts	BF	BG			
Autres immobilisations financières *	BH	BI	4 220	4 220		
TOTAL (II)		BJ	BK	36 605	28 563	8 042
STOCKS	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	19 248		19 248
	En cours de production de biens	BN	BO			
	En cours de production de services	BP	BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
	Marchandises	BT	BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	1 000		1 000
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	497 555	109 244	388 311
	Autres créances (3):	BZ	CA	24 576		24 576
DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE			
	Disponibilités	CF	CG	7 194		7 194
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI			
TOTAL (III)		CJ	CK	549 573	109 244	440 330
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	586 178	137 807	448 371
Recevoir : (1) Dont droit au bail :		CP		(3) Part à plus d'un an :		CR
Chaise de réserve de propriété : * Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

SAGE Experts-comptables janvier 2023 : Etat préparatoire

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Donner par accord  
Certifié conforme  
SA PBA

②

## BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 51 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		2CPV-ADF Service		Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :..... 7 500...)	DA	7 500		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, .....	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD	750		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI )	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ )	DG	12		
	Report à nouveau	DH	38 021		
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	(232 007)		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		<b>TOTAL (I)</b>	DL	(185 724)	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	169 663		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EJ )	DV	9 565		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	43 777		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	211 309		
	Dettes fiscales et sociales	DY	143 177		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	56 604			
Compte régular.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	634 095		
	Ecarts de conversion passif *	ED			
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	448 371		
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Écart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	511 428			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	14 366			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

## ③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : 2CPV-ADF Service		Exercice N			Néant <input type="checkbox"/>	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	Production vendue	biens *	FD	FE	FF	
		services *	FG	FH	FI	202 550
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	202 550	FK	FL	202 550
	Production stockée *			FM		
	Production immobilisée *			FN		
	Subventions d'exploitation			FO	3 441	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP	11 447	
	Autres produits (1) (11) :			FQ	187	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	217 625
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS		
	Variation de stock (marchandises) *			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU	74 342	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			FV	3 752	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	135 283	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	6 319	
	Salaires et traitements *			FY	74 710	
	Charges sociales (10)			FZ	20 406	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *		GA	7 670
			- dotations aux provisions		GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	103 679
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
	Autres charges (12)			GE	25 103	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	451 262
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				GG	(233 637)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	1	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
Total des produits financiers (V)				GP	1	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	984	
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)				GU	984	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV	(983)	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW	(234 620)	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012.

④

## COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		2CPV-ADF Service		Néant <input type="checkbox"/>		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	3 222	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	2 100	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	5 322	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	609	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	2 100	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	2 709	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>				HI	2 613	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	222 948	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	454 955	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>				HN	(232 007)	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme				HO
	(2)	Dont	produits de locations immobilières			HY
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP
			- Crédit-bail immobilier			HQ
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)				IH
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées				IJ
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées				IK
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)				HX
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)				RC
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)				RD
	(9)	Dont transferts de charges				A1
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)				A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)				A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	
	Dont cotisations facultatives Madelin		A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):			Exercice N		
Produits exo antérieur				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Cesion immo				2 100	2 100	
Amendes				609		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

SAGE Expert-comptable Janvier 2023 - État préparatoire

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**2CPV-ADF Service**  
S.A.R.L. au capital de 7 500,00 Euros  
Siège social : 30 Rue de l'Orgeval

77120 COULOMMIERS  
R.C.S : 518 107 024

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE**  
**ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2023**

Le 30/06/2023,  
à 18h,

Monsieur Pascal DELOOT, détenant 51 parts sociales,  
Monsieur Gérald ROGERE, détenant 51 parts sociales,

associés de la société **2CPV-ADF Service**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur DELOOT Pascal préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022, et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Révision de la rémunération de la gérance,
- Questions diverses (art. R223-20, al. 2).

DP

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
  - du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.
- Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

### **Résolution n° 1**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 lesquels font apparaître une perte de -232 007,29 Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **Résolution n° 2**

#### **Résultat – Affectation**

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 faisant ressortir une perte de -232 007,29 Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de 38 021,19 Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à -193 986,10 Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de -193 986,10 Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour la totalité. Il passera ainsi de 38 021,19 Euros, à la somme de -193 986,10 Euros après affectation.

Nous vous précisons que, du fait de la perte apparue au titre de l'exercice écoulé, le montant des capitaux propres est devenu inférieur à la moitié du capital social, et qu'il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce, de statuer en Assemblée Générale Extraordinaire, s'il y a lieu à dissolution anticipée ou non de la société, dans un délai de quatre mois à compter de la présente Assemblée.

#### **Rappel des dividendes distribués**

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **Résolution n° 3**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

### **Résolution n° 4**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **Résolution n° 5**

L'Assemblée Générale enterme la rémunération du gérant au titre de l'année 2022 et décide de la reconduire pour l'année 2023

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **Résolution n° 6**

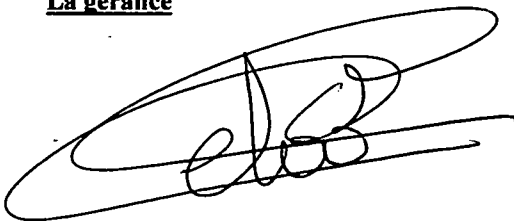
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

La gérance



**2CPV - ADF SERVICE**  
30, Rue de l'Orgeval  
77120 COULOMMIERS  
Tél : 01 64 20 42 65 / 09 77 45 31 55  
Fax : 09 70 61 23 13  
Rcs Meaux 518 107 024 Ape 4322B

Resolution No. 2

Resolution No. 2: The Board of Directors of the Corporation has resolved to...

Resolution No. 3

Resolution No. 3: The Board of Directors of the Corporation has resolved to...

Resolution No. 4

Resolution No. 4: The Board of Directors of the Corporation has resolved to...

Resolution No. 5

Resolution No. 5: The Board of Directors of the Corporation has resolved to...

Stamp: RCPA - OFF SERVICE, 1950 CUSTOMERS, FEB 28 1950, RCPA Mexico

**2CPV-ADF Service**  
Société à responsabilité limitée  
au capital de 7 500,00 Euros  
**Siège social** : 30 Rue de l'Orgeval

77120 COULOMMIERS  
**R.C.S** : 518 107 024

-----

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2023**  
**AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2022**

**DEUXIEME RESOLUTION**

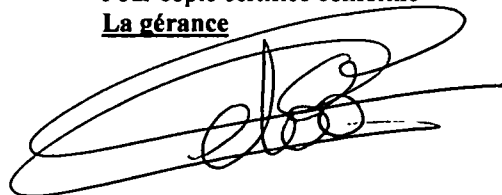
L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2022** faisant ressortir une perte de **-232 007,29** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **38 021,19** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **-193 986,10** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **-193 986,10** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **-232 007,29** Euros. Il passera ainsi de **38 021,19** Euros, à la somme de **-193 986,10** Euros après affectation.

Nous vous précisons que, du fait de la perte apparue au titre de l'exercice écoulé, le montant des capitaux propres est devenu inférieur à la moitié du capital social, et qu'il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L 223-42 du Code de commerce, de statuer en Assemblée Générale Extraordinaire, s'il y a lieu à dissolution anticipée ou non de la société, dans un délai de quatre mois à compter de la présente assemblée.

Pour copie certifiée conforme  
**La gérance**



**2CPV - ADF SERVICE**  
30, Rue de l'Orgeval  
77120 COULOMMIERS  
Tél : 01 64 20 42 65 / 09 77 45 31 55  
Fax : 09 70 61 23 13  
Rcs Meaux 518 107 024 Ape 4322B



## Annexes 2023 (suite)

## NOTES SUR LE BILAN ACTIF

**Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 36 605

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	500			500
Immobilisations corporelles	31 747			31 747
Immobilisations financières	6 457		2 100	4 357
<b>TOTAL</b>	<b>38 705</b>		<b>2 100</b>	<b>36 605</b>

Amortissements et provisions d'actif = 28 563

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	500			500
Immobilisations corporelles	20 394	7 670		28 063
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>	<b>20 894</b>	<b>7 670</b>		<b>28 563</b>

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Site internet	500	500	0	2 ans
Materiel industriel	3 164	3 164	0	de 3 à 4 ans
Materiel de transport	28 583	24 899	3 684	de 2 à 4 ans
<b>TOTAL</b>	<b>32 247</b>	<b>28 563</b>	<b>3 684</b>	

Etat des créances = 526 351

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	4 220		4 220
Actif circulant & charges d'avance	522 131	522 131	
<b>TOTAL</b>	<b>526 351</b>	<b>522 131</b>	<b>4 220</b>

Provisions pour dépréciation = 109 244

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	10 943				109 244
Comptes financiers					
<b>TOTAL</b>	<b>10 943</b>				<b>109 244</b>

Produits à recevoir par postes du bilan = 26 968

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	26 968
Autres créances	
Disponibilités	
<b>TOTAL</b>	<b>26 968</b>

*Bon pour accord  
Certifié Conforme*

## Annexes 2023

### PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.  
L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 448 371,33 E.

Le résultat net comptable est une perte de 232 007,29 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 10/01/2024 par le dirigeant.

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

### AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

#### AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

En redressement judiciaire depuis le 03/07/2023

**2CPV - ADF SERVICE**

30, Rue de l'Orgeval  
77120 COULOMMIERS  
Tél : 01 64 20 42 65 / 09 77 45 31 55  
Fax : 09 70 61 23 13  
Rcs Meaux 518 101 024 Ape 4322B

## Annexes 2023 (suite)

## NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 7 500

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	102	73,53	7 500
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
<b>Titres en fin d'exercice</b>	<b>102</b>	<b>73,53</b>	<b>7 500</b>

Etat des dettes = 590 318

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	169 663	46 996	122 667	
Dettes financières diverses	9 565	9 565		
Fournisseurs	211 309	211 309		
Dettes fiscales & sociales	143 177	143 177		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	56 604	56 604		
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>590 318</b>	<b>467 651</b>	<b>122 667</b>	

Charges à payer par postes du bilan = 4 166

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	
Dettes fiscales & sociales	4 166
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	<b>4 166</b>

## Annexes 2023 (suite)

## NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 202 550

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Production de travaux	201 985	99,72 %
Produits des activités annexes	565	0,28 %
<b>TOTAL</b>	<b>202 550</b>	<b>100,00 %</b>

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Accroissements et allègements	Montant	Impôts
Accroissements		
Provisions réglementées		
Subventions à réintégrer au résultat		
Allègements		
Provis. non deduct. l'année de dotat.		
Total des déficits exploit. Reportables		
Total des amortissements différés		
Total des moins-values à long terme		
<b>TOTAL</b>		

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

## AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

**Annexes 2023 (suite)****DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE**

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

**Produits à recevoir = 26 968**

<b>Produits à recevoir sur cits et comptes rattachés</b>	<b>Montant</b>
Clients factures à établir (418100)	26 968
<b>TOTAL</b>	<b>26 968</b>

**Charges à payer = 4 166**

<b>Dettes fiscales et sociales</b>	<b>Montant</b>
Etat autres charges à payer (448600)	573
Taxe apprentissage à payer (448620)	1 291
Formation continue à payer (448630)	2 302
<b>TOTAL</b>	<b>4 166</b>

## Annexes 2023 (suite)

## RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Art : 133 et 148 du décret sur les sociétés commerciales

Tableau

Nature des Indications / Périodes	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
<b>I - Situation financière en fin d'exercice</b>					
a) Capital social	7 500	7 500	7 500	7 500	7 500
b) Nombre d'actions émises	102	102	102	102	102
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<b>II - Résultat global des opérations effectives</b>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	202 550	1 263 011	1 274 234	1 054 254	778 249
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	-126 037	69 427	-31 260	22 733	8 527
c) Impôt sur les bénéfices		2 423		1 738	349
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	-126 037	67 004	-31 260	20 995	8 178
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	-232 007	48 955	-35 768	12 110	4 105
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
<b>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</b>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	-1 236	657	-306	206	80
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	-2 275	480	-351	119	40
c) Dividende versé à chaque action					
<b>IV - Personnel :</b>					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	74 710	104 100	118 724	60 507	41 131
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	20 406	29 564	29 603	7 489	7 089

## Observations complémentaires

**2CPV-ADF Service**

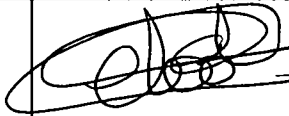
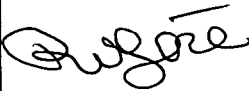
S.A.R.L. au capital de 7 500,00 Euros

Siège social : 30 Rue de l'Orgeval

77120 COULOMMIERS

R.C.S. : 518 107 024

**FEUILLE DE PRESENCE**à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle  
du 30/06/2023

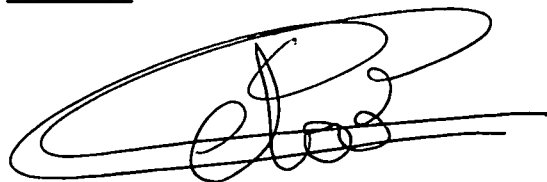
Associés Noms, Prénom & Adresses	Parts	Voix	Mandataires	Signatures
Pascal DELOOT 2 rue des Rangées 77163 MORTCERF	51	102		
Gérald ROGERE 20 Bis rue Fonteny 77515 POMMEUSE	51	51		
<b>TOTAL</b>	<b>102</b>	<b>153</b>		

Sur les 102 parts sociales composant le capital social, la feuille de présence fait apparaître que \_\_\_ associés sont présents ou représentés, et totalisent \_\_\_ parts ayant droit de vote, auxquelles sont attachées \_\_\_ voix.

A la présente sont annexés :

- pouvoirs
- formulaire de vote par correspondance.

Certifié sincère et véritable.

La gérance**2CPV - ADF SERVICE**

30, Rue de l'Orgeval

77120 COULOMMIERS

Tél : 01 64 20 42 65 / 09 77 45 31 55

Fax : 09 70 61 23 13

Rcs Meaux 518 107 024 Ape 4322B

1944

1944

1944

1944

1944

1944

1944

**2CPV-ADF Service**  
S.A.R.L. au capital de 7 500,00 Euros  
Siège social : 30 Rue de l'Orgeval

77120 COULOMMIERS  
R.C.S : 518 107 024

**Rapport de gestion sur les opérations**  
**de l'exercice clos le 31/12/2022**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31/12/2022 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

**ACTIVITE DE LA SOCIETE**

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **202 549,73** Euros contre **1 263 011,39** Euros au titre de l'exercice précédent.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à **451 262,21** Euros pour l'exercice, contre **1 188 881,82** Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats et charges externes ressortent à **135 282,55** Euros au 31/12/2022 contre **446 871,11** Euros pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à **6 318,52** Euros au 31/12/2022 contre **6 087,68** Euros pour l'exercice précédent.
- Les salaires et traitements ressortent à **74 709,97** Euros au 31/12/2022 contre **104 099,64** Euros pour l'exercice précédent, et les charges sociales correspondantes à **20 405,66** Euros au 31/12/2022 et **29 564,41** Euros pour l'exercice précédent.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à **111 348,43** Euros au 31/12/2022 contre **18 049,19** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à **-983,03** Euros, contre **-6 663,81** Euros pour l'exercice précédent.

Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à **2 612,97** Euros au 31/12/2022, contre **-1 858,51** Euros au titre de l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par une perte de **-232 007,29** Euros contre un bénéfice de **48 955,30** Euros au titre du précédent exercice.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.



## **EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

neant

## **EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

Développement de l'activité et augmentation de la marge

## **ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

Notre société ne procède pas à des travaux de recherche et de développement.

## **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

.Néant

## **PRISES DE PARTICIPATIONS**

Néant

## **PRISES DE CONTROLE**

Néant

## **PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT**

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

### **Bilan :**

#### ***A l'actif:***

- Les valeurs immobilisées brutes sont de 36 604,77 Euros, les amortissements et provisions correspondants de 28 563,04 Euros, soit un montant net de 8 041,73 Euros contre un montant net pour l'exercice précédent de 17 811,27 Euros.
- Les stocks et en-cours de production nets ressortent à 19 248,49 Euros, contre 23 000,00 Euros pour l'exercice précédent.
- Les créances et disponibilités nettes sont de 421 081,11 Euros, contre 571 702,11 Euros pour l'exercice précédent.

#### ***Au passif:***

- Les capitaux propres s'élèvent à -185 723,74 Euros, contre 46 283,55 Euros pour l'exercice antérieur.
- Les emprunts et dettes ressortent à 634 095,07 Euros contre 566 229,83 Euros l'année précédente.

### **Compte de résultat :**

Les produits d'exploitation ressortent à 217 624,98 Euros au 31/12/2022, contre 1 248 782,44 Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'établit à -233 637,23 Euros, contre 59 900,62 Euros au titre de l'exercice précédent.

Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe "Activité de la Société".

### **Résultats - Affectation :**

L'exercice clos le 31/12/2022 fait ressortir une perte de -232 007,29 Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de 38 021,19 Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à -193 986,10 Euros.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de -232 007,29 Euros. Il passera ainsi de 38 021,19 Euros, à la somme de -193 986,10 Euros après affectation.

Nous vous précisons que, du fait de la perte apparue au titre de l'exercice écoulé, le montant des capitaux propres est devenu inférieur à la moitié du capital social, et qu'il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce, de statuer s'il y a lieu à dissolution anticipée de la société, dans un délai de quatre mois à compter de la présente Assemblée.

#### **RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

#### **DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

#### **CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Nous allons également vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce

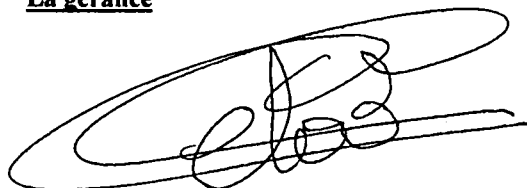
#### **MODIFICATION DE LA REMUNERATION DU GERANT**

Enfin, nous vous demanderons de vous prononcer sur la modification de la rémunération de la gérance.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Fait à COULOMMIERS  
Le 30/06/2023

La gérance



**2CPV - ADF SERVICE**  
30, Rue de l'Orgeval  
77120 COULOMMIERS  
Tél : 01 64 20 42 65 / 09 77 45 31 55  
Fax : 09 70 61 23 13  
Rcs Meaux 518 107 024 Ape 4322B

